

Compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni lundi soir, sous la présidence de Mme CLEMENT Yvette , maire de la commune

Une présentation du projet de four à pain a été faite par Mr David SOULAM, ce four sera réalisé par des bénévoles sur le terrain du théâtre de verdure, une assurance sera souscrite .

La maire à présenté le contrat de territoire , elle invite l'assemblée à prendre connaissance du dossier qui présente notamment les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités...) le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat, le détail des contreparties attendues par le territoire – le conseil décide d'approuver l'opération inscrite au contrat, les élus ont pris connaissance de la dotation accordée à la commune , d'un montant de 39375 € pour le projet habitat au bourg,, de valider l'ensemble du contrat départemental de territoire 2016-2020 présenté par le maire, d'autoriser sur ces bases, le maire à signer ledit contrat avec le conseil départemental.

La maire présente le rapport d'activités 2015 de la CCKB , le conseil municipal prend acte du contenu de ce rapport, qui est consultable en mairie.

Mme la maire informe le conseil que le comité présélection de la fondation du patrimoine « habitat » a décidé de retenir le dossier de la commune- les demandes de subventions sont examinées en deux étapes

- L'étape de présélection valide que la demande correspond, dans les grandes lignes aux types de projets que la fondation souhaite accompagner
- L'étape d'instruction donne lieu à une rencontre avec l'un des instructeurs et permet d'appréhender concrètement le projet et sa pertinence par rapport à la problématique et au contexte locaux. Cette étape correspond à une volonté de proximité et donne lieu à un rapport, qui sera présenté devant le jury collectif, et soumis à validation au travers d'un vote ; l'instruction de la demande a été confiée à Mr Jean Marie GRIMAUULT, que la municipalité a rencontré jeudi 27 novembre en mairie.
- A dater du 1er décembre 2016, la mairie se verra retirer la charge d'émission, ou de renouvellement des cartes nationales d'identité. Celles-ci pourront être délivrées à la mairie de ST NICOLAS DU PELEM ou ROSTRENEN.